

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 30 mars 2023

Publié le : 11/04/2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 18h55.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU.

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN.

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Fabrice TAILLARD, M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD à M. Benoit VUILLEMIN, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE.

Soutien 2023 à la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Soutien à l'entrepreneuriat »	Montant de l'opération : 5 000 €
<i>Sous réserve du vote du BP 2023</i>	

Résumé :

Par courrier en date du 1^{er} décembre, le Président de CRESS sollicite GBM d'un soutien à hauteur de 5 000 € pour l'appui et l'accompagnement au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi. Cette action a été soutenue en 2022.

I - Contexte

La Maison de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec son espace de maturation d'entreprise d'ESS, constitue un point d'ancrage pour le plan d'action et de soutien des petites entreprises qui travaillent dans les principes de l'ESS.

Il permet de créer un contexte pour faire évoluer les projets et les entreprises en y apportant une dimension d'expérimentation.

II - Le Projet

Deux volets :

- Un volet accueil, information, médiation

L'action proposée par la CRESS est à destination de porteurs de projets, d'entreprises en création ou nouvelles, des entreprises qui s'interrogent sur l'ESS.

La CRESS intervient :

- o en premier échelon en orientation et en information sur l'environnement de l'ESS
- o sur des apports techniques spécifiques. (Procédure pour les sociétés commerciales qui souhaitent rentrer dans le champ de l'ESS et sur l'agrément ESUS)

Il s'agira de suivre des entreprises ou porteurs de projets domiciliés dans la Maison de l'ESS en fonction des besoins.

L'objectif sur ce volet est fixé à 5 porteurs de projets ou entreprises de l'ESS pour l'année.

- Un volet accompagnement et suivi d'entreprises de l'ESS, coopérations territoriales

Cet axe concerne l'accompagnement de porteurs de projets, d'entreprises en création et le soutien des entreprises de l'ESS existantes en matière de nouveaux projets ou de réorganisation.

Les accompagnements sont des accompagnements généralistes en économie d'entreprise et en stratégie d'entreprise. Ils peuvent aussi être orientés vers la mise en place de coopération entre entreprises, de mutualisation de moyens et de compétences par exemple.

L'objectif de ce volet est fixé à 3 entreprises de l'ESS ou porteurs de projet pour l'année.

Les accompagnements et suivi d'entreprises feront l'objet d'un échange préalable avec GBM, pour une évaluation d'opportunité et orientation de l'appui et pour une mise en cohérence et subsidiarité avec les dispositifs existants.

Pour rappel, en 2022, GBM a accordé une subvention de 5 000 € à la CRESS. Cette dernière a opéré un suivi de 7 porteurs de projets.

III - Demande de subvention

Le budget prévisionnel est construit sur une intervention équivalente à 5 jours de chargé de mission sur l'accueil et l'orientation et information (Volet 1) et de 12 jours sur l'appui de projet et entreprises de l'ESS (Volet 2).

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 6 800 €
Autofinancement 300 €
Participation Etat/Région 1 500 €
GBM 5 000 €

La CRESS sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 5 000 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de la demande.

Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois.

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) à hauteur de 5 000 € pour son action d'appui et d'accompagnement au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Yves GUYEN
Vice-Président

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président